



Le 19/01/2018,

## AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

### I. IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE DELEGANTE

Commune de La Léchère (Savoie)  
Village 92  
73260 La Léchère  
Tél : 04 79 22 64 19  
Email : [mairie@lalechere.fr](mailto:mairie@lalechere.fr)

### II. COMMUNICATION

Les documents de la délégation de service public sont disponibles gratuitement sur le profil d'acheteur de la commune, à l'adresse : <http://www.marchespublics.ledauphine-legales.com>

Des informations complémentaires peuvent être obtenues au numéro et à l'adresse sus mentionnés.

Les dossiers de candidature et d'offre devront être adressés par voie postale

### III. OBJET DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Exploitation du futur bar-restaurant de la « *Maison de Celliers* » (20 couverts en intérieur et 10 en extérieur), situé dans le village de Celliers sur le territoire de la commune de La Léchère, sur la route du col de la Madeleine, au pied de la gare de départ du télécabine de Celliers reliant le village au grand domaine skiable de Valmorel-Saint François Longchamp.

Exploitation effective à partir de la fin du printemps 2018.

CPV : 55300000-3 : Services de restaurant et services de personnel en salle

55400000-4 : Services de débits de boissons

### IV. NATURE

Convention de délégation de service public aux risques et périls du délégataire en application du décret n° 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatifs aux contrats de concession.

### V. PROCEDURE

Compte tenu de la valeur estimée du contrat, la consultation est organisée conformément aux articles 9-2° et 10-1° du décret n° 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatifs aux contrats de concession (procédure allégée).

### VI. DUREE

La durée de la convention ne pourra pas être supérieure à 5 ans, en l'absence d'investissements demandés au délégataire.

### VII. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Se reporter au règlement de la consultation

### VIII. PRESENTATION ET CONTENU DES CANDIDATURES

Se reporter au règlement de la consultation

### IX. DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES

**Le 15 mars 2018 à 12H00**

### X. PROCEDURES DE RECOURS

**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Grenoble, 2 pl. de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex

Tél : 04 76 42 90 00 - Fax : 04 76 42 22 69

<http://grenoble.tribunal-administratif.fr>